

Caisse Nationale de l'Assurance Maladie

des Travailleurs Salariés

Sécurité Sociale

Circulaire CNAMTS

Date :
02/10/81

Origine :
DGR
ENSM

MMES et MM les Directeurs
des Caisses Primaires d'Assurance Maladie

Réf. :
DGR n° 1201/81 - ENSM n° 530/81

Plan de classement :
25202

Objet :
ARTICLES DE PETIT APPAREILLAGE - AGREMENT DES FOURNISSEURS

La Nomenclature des objets de petit appareillage inscrits au chapitre 4 du titre V du Tarif Interministériel des Prestations Sanitaires ayant été à plusieurs reprises profondément modifiée, les modalités d'agrément des fournisseurs et les catégories d'agréments nécessitaient une actualisation.

Pièces jointes :

Liens :
Com.circ DGR 1094/81 ENSM 455/81

Date d'effet : IMMEDIATE Date de Réponse :

Dossier suivi par :

Téléphone :

@

02/10/81 MM. les Directeurs
des Caisses Régionales d'Assurance Maladie

Origine : MM. les Médecins Conseils Régionaux
DGR
ENSM (pour attribution)

N/Réf. : DGR 1201/81 - ENSM 530/81

Objet : Des différentes catégories d'agrément des fournisseurs d'articles de petit appareillage.

Le transfert de certains articles du Tarif Interministériel des Prestations Sanitaires, du Titre III "Accessoires" au chapitre 4 du Titre V "Petit Appareillage" nécessite que soit modifiée en conséquence la Circulaire DGR n° 1094/81 - ENSM n° 455/81 du 30 mars 1981, notamment les paragraphes III et IV.

III - DES DIFFERENTES CATEGORIES D'AGREMENT

CATEGORIE 1 - . Bandages herniaires;

CATEGORIE 2 - . Ceintures médico-chirurgicales (soutien CS et maintien CM).
. Ceintures de grossesse.
. Bandes ceintures.

CATEGORIE 3 - . Corsets immobilisation vertébrale (CIV).
 . Corset pour immobilisation du rachis.
 . Ceinture en tissu élastique avec plaque lombaire.
 . Ceinture de contention lombaire.
 . Gilet correcteur avec plaque postérieure.
 . Colliers cervicaux.
 . Coussins d'abduction.

CATEGORIE 4 - . Bas élastiques de contention.
 . Genouillères.

CATEGORIE 5 - . Semelles orthopédiques.

CATEGORIE 6 - . Appareils spéciaux

- | | | |
|-------|---|--|
| 6.1.- | Attelles d'abduction de hanche |) Grand appareillage
) du membre inférieur |
| 6.2.- | Attelles DENIS BROWN |) Grand appareillage |
| | Chaussures à bout ouvert |) du membre inférieur |
| | Attelles du Docteur PETIT |) + Podo-orthésistes |
| | Attelles de SAINT GERMAIN |) |
| | Appareils GENU VALGUM |) |
| | Appareils releveurs de pied |) Grand appareillage
) du MI + Podo-
) orthésistes pour le
) n° 3 seulement |
| 6.3.- | Coques talonnières |) Podo-orthésistes |
| 6.4.- | Chaussures thérapeutiques
pour enfants |)
)
) Podo-orthésistes |
| | Chaussures pour pieds
sensibilisés |)
) |
| 6.5.- | Chaussures de série sur
appareils (IMC et Polio) |) Podo-orthésistes
) + orthopédistes |

IV - DES MODALITES PARTICULIERES

Les fournisseurs déjà agréés pour le grand appareillage du membre inférieur pourront, sur leur simple demande, être agréés pour la délivrance des articles de petit appareillage des catégories 6.1. - 6.2. - et 6.5.

De même, les podo-orthésistes agréés pourront, à leur demande, obtenir l'agrément de la Caisse Régionale pour les catégories 6.2. - 6.3. - 6.4. et 6.5. ; en ce qui concerne les appareils releveurs de pied (catégorie 6.2.), ils ne pourront être agréés que pour la délivrance de l'appareil n° 3.

Le Directeur-Adjoint
chargé de la Direction de la Gestion du Risque

J. GOURAULT